

Département : ISERE
Arrondissement : GRENOBLE
Commune de Veurey-Voroize

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
ANNEE 2026
N° 2026-002
7.1 décision budgétaire

L'an deux mille vingt six le vingt six janvier le Conseil Municipal de la Commune de VEUREY VOROIZE dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la Présidence de Pascale Rigault Maire

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 15

Date de convocation du Conseil Municipal :19 janvier 2026

PRESENTS : Pascale RIGAULT, Philippe MONIER, Jean Marc QUINODOZ, Elise GUTEL, Jean Michel MAY, Guy JULLIEN, Philippe HERAUD, Catherine ZWOLAKOWSKI, Véronique EUGENE, Danielle BRET DREVON, Sébastien LEMAUFF, Jean Michel DETROYAT, Monique RAMUS, Laurent CAUSSE.

ABSENTS EXCUSES : Aurore PIERRE pouvoir à P Rigault.

N° 2026 002: Participation financière à la prévoyance des agents fin des chèque cadh'oc

Mme le Maire fait part de la fin des chèques cadh'oc pour les agents qui étaient voté chaque année.

Par décision du 3 avril 2025, le tribunal administratif de La Réunion a confirmé la jurisprudence constante concernant les chèques cadeaux accordés aux agents territoriaux.

Ainsi, une délibération instaurant pour tous les agents de la collectivité une gratification sous la forme d'un chèque-cadeau au titre de cadeau de fin d'année, sans subordonner l'octroi de cette gratification à une participation de leurs bénéficiaires, et bien qu'elle soit motivée au titre de l'action sociale mais sans tenir compte de leur revenu ou de leur situation familiale, constitue un complément de rémunération dont les fonctionnaires de l'État ne bénéficient pas, faute de disposition législative ou réglementaire.

Par suite, ces chèques cadeaux constituent des compléments illégaux de rémunération contraires au principe de parité avec la fonction publique de l'État.

Chaque agent était bénéficiaire d'une dotation de 120€ qui sont donc supprimés. Afin de ne pas pénaliser les agents financièrement il est proposé aux élus d'augmenter la participation employeur de 10€ par agent à compter du 01/02/2026 avec donc 30€ par agent.

POUR	CONTRE	ABSTENTION
15	0	0

Fait et délibéré à Veurey Voroize, le 26 janvier 2026

Pascale RIGAULT, Maire de VEUREY VOROIZE

